

exacts ; je pense que je ne faisais que remplir un de mes devoirs de secrétaire particulier en agissant ainsi. Vouloir qu'un secrétaire particulier n'ait pas de relations confidentielles politiques avec son ministre serait l'abolition d'une pratique et de principes parfaitement reconnus en Angleterre et au Canada. M. Bain est mon secrétaire particulier, et je demanderai aux honorables députés de la gauche si l'habitude des ministres sous tous les gouvernements n'a pas été de faire recueillir par leurs secrétaires particuliers les renseignements politiques dont ils ont besoin. Je demanderai si des secrétaires particuliers ne sont pas allés plus loin que cela et n'ont pas publié ces renseignements politiques ? Mais les honorables députés de la gauche disent : M. Bain est assistant-commissaire des douanes. C'est vrai ; il est assistant-commissaire depuis le 1er juillet dernier, mais il avait préparé plusieurs de ces tableaux avant sa nomination comme assistant commissaire quelques-uns même très longtemps auparavant. Mais quand même il aurait été assistant-commissaire à cette époque, il n'y aurait pas de faute, car voici ce que dit la loi du service civil à ce sujet :

Tout membre du service civil peut remplir la charge de secrétaire particulier du chef politique d'un département, et recevra comme tel un traitement n'excédant pas \$600 par année. Ce traitement ne sera pas payé s'il n'est pas voté par le parlement.

Dans ce cas-ci le parlement a voté le traitement, et ainsi que je l'ai dit, M. Bain est resté mon secrétaire particulier. Lorsqu'il est monté de commis de première classe à la charge d'assistant commissaire des douanes avec un traitement de \$2,800 je lui ai dit : je ne vous paierai plus les \$600 votés pour le secrétaire particulier, mais je vais les garder en réserve, car il se peut que l'ouvrage augmente tellement que je sois obligé de nommer un secrétaire particulier et alors j'aurai cet argent pour le payer. J'ai réussi à faire mon ouvrage sans deuxième secrétaire, et c'est autant d'argent économisé, excepté, ainsi que je l'ai dit, que j'ai pris une partie de ce crédit pour augmenter le traitement de deux jeunes filles sténo-dactylographe qui aident le secrétaire particulier dans sa besogne. Je n'ai rien à cacher. Si j'ai mal fait, je ne m'oppose pas à ce que l'on me censure. Il est vrai que l'honorable député qui vient de parler semble avoir une conception plus élevée que moi du bien et du mal, si nous devons en croire ses professions de foi. Il semble penser que je suis très coupable sous ce rapport, mais je puis lui dire que mon secrétaire particulier n'a rien fait qui ne fut parfaitement légitime, et si je me suis un peu emporté, lorsque les honorables députés de la gauche lui ont décerné l'épithète de valet politique, c'était une indignation justifiable, car je sais apprécier un serviteur public fidèle comme M. Bain, et je ne suis pas disposé à le laisser attaquer sans le défendre.

M. PATERSON.

Je connais sa valeur, et comme je le sais incapable de dévier de la ligne droite du devoir, je ne le laisserai point attaquer par un honorable député qui ne paraît pas avoir, d'après les remarques qu'il a faites, la moindre conception de la nature et de la somme d'ouvrage qui incombe aux fonctionnaires du ministère des Douanes. Se trompent aussi grandement ceux qui croient qu'il y a peu d'ouvrage au ministère des Douanes, et que ce jeune homme ne gagne pas le traitement qu'il reçoit ou n'est pas digne de la position à laquelle je l'ai élevé. Tant que je serai ministre des Douanes et tant que le sous-ministre approuvera mes propositions, les fonctionnaires de ce département recevront l'avancement et les augmentations de traitement que nous croyons qu'ils méritent, et j'ose croire que ceux qui scruteront sans parti pris ma conduite comme chef du département des Douanes admettront que les promotions et augmentations qui ont été faites l'ont été non pas au point de vue des intérêts d'un parti politique, mais suivant les mérites de chacun. Des fonctionnaires qui étaient dans le département avant l'arrivée du parti libéral au pouvoir ont reçu de l'avancement et des augmentations de traitement, mais si l'on m'accuse de ne pas avoir nommé beaucoup de conservateurs je m'avoue coupable. Cela tient à notre système politique, mais je ne crois pas avoir jamais commis une injustice envers les fonctionnaires nommés par le parti conservateur qui remplissent fidèlement leurs devoirs. L'honorable député de Bothwell (M. Clancy) m'a demandé si d'autres fonctionnaires avaient été promus aussi rapidement que M. Bain, et je lui ai répondu bien franchement. Je ne sais pas qui a pu pousser l'honorable député à faire cette question.

M. CLANCY : Je n'ai pas besoin de personne pour me pousser.

L'honorable M. PATERSON : L'honorable député ne dit pas qu'il n'a pas été poussé par quelqu'un.

M. CLANCY : J'affirme que personne ne m'a poussé.

L'honorable M. PATERSON : L'honorable député a dit que j'avais fait passer M. Bain avant de plus anciens employés—je ne sais pas s'il a dit "plus dignes" mais c'est ce qui ressortait de son discours. Je nie cela. Aucun des fonctionnaires du département ne s'est plaint, ou ne m'a donné à comprendre qu'il se croyait lésé par l'avancement procuré à M. Bain. S'il y a des mécontents, et peut-être quelques fonctionnaires sont-ils allés se plaindre auprès de l'honorable député—

M. SAMUEL HUGHES : C'est une lâche insinuation.

L'honorable M. PATERSON : Je dis que si un fonctionnaire porte cette plainte—peut-être un s'est-il plaint—et s'il me prouve que j'ai commis une injustice à l'égard d'un em-